PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT REPUBLIQUE DU CONGO Unité * Travail * Progrès

COPIE

Décret n° 2020 - 93 du 30 mars 2020 portant déclaration de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2019-269 du 17 septembre 2019 mettant fin aux fonctions d'un ministre et nommant un nouveau ministre ;

Vu le décret n° 2020-57 du 16 mars 2020 mettant fin aux fonctions d'un ministre et nommant un nouveau ministre ;

Vu le décret n° 2020-58 du 16 mars 2020 portant nomination d'un ministre délégué ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier. - L'état d'urgence sanitaire est déclaré, sur toute l'étendue du territoire national, pour une durée de vingt jours, à compter du 31 mars 2020.

Article 2.- Pendant la durée de la période de l'état d'urgence sanitaire, le Gouvernement prendra toutes les mesures exceptionnelles nécessaires à la riposte contre la pandémie de coronavirus « COVID-19 ».

Article 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. 2020 - 93 Fait à Brazzaville, le 30 mg/s 2020 Denis SASSOU-N'GUESSO.-Par le Président de la République, Le Premien ministre, chef du Gouvernemant Clément MOUAMBA. -La ministre de la santé, de la Le ministre de la justice et des droits population, de la promotion de la humains et de la promotion des femme et de l'intégration de la femme peuples autochtones au développement, Facqueline Lydia MIKOLO.

Aimé Ange Wilfrid BININGA.-

Le ministre de la défense nationale,

Charles Richard MONDJO. -

Pour le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, en mission :

Le ministry de la défense nationale,

Charles Richard MONDJO .-

Le ministre délégué auprès du ministre des finances et du budget, chargé du budget,

Ludovic NGATSE .-